

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2094

28 août 2013

SOMMAIRE

4 Progress S.A.	100475	Société Maritime Luxembourgeoise S.A.	100472
Ahlsell Finance Sàrl	100490	Solideal International S.à r.l.	100472
Aphorius Finance S.A.	100472	S- Services S.A.	100469
Äppelhaus S.à r.l.	100476	Stratego Trust	100473
ARESIA S.A., Société de Gestion de Patri- moine Familial, SPF	100503	Sydney & Lyon Lux 3 S.à r.l.	100466
Aximo S.A.	100467	Synpraxis Investholding S.à r.l.	100467
Monier Bond Finance S.à r.l.	100512	Talamone S.A.	100470
Nadarik S.A. SPF	100505	Teak Luxembourg S.A.	100469
PFCE Poland III S.à r.l.	100466	Tennis Sport Int. Luxemburg	100468
PFCE Top Holdco S.à r.l.	100468	T.F.M. International S.A.	100473
Pyrotex S.à r.l.	100478	Trade Credit Protection S.A.	100478
Risa s.à r.l.	100510	Travel Pro S.A.	100471
RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF	100471	Treborasset S.à r.l.	100475
Russian Standard Finance S.A.	100475	TRE International S.A.	100468
Santé Europe Investissements S.à r.l.	100468	TRE International S.A.	100470
Select Equities	100466	TRE Investments S.A.	100474
Senior European Loan Management	100470	Trust House Services S.à r.l.	100480
Serviphar SA	100476	Uncavasa Luxemburgo S.A.	100499
SGAM AI KANTARA Co.III. S.à r.l.	100467	UniCredit Luxembourg S.A.	100500
SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.	100466	United Commonwealth Holdings S. à r.l.	100476
SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.l.	100474	United Consumer Media Holdings S.à r.l.	100475
Shin Kawa S.à r.l.	100472	U R Traces-Europe S.à r.l.	100473
Shua Participations S.A.	100471	V2 Investment S.à r.l.	100474
Socaro Invest S.à r.l.	100470	VCP Properties S.A.	100469
Socfinaf S.A.	100471	VSM Investment S.A.	100469
Socfinasia S.A.	100477	Watkins Invest S.A.	100474
Socfinasia S.A.	100471	Wesermo S.A.	100467
Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l.	100473	WP Cable Investment Holdings S.à r.l. ...	100474
Société d'Investissement de Howald S.A.	100469	Xylem Financing S.à r.l.	100503
Société d'Investissement de Howald S.A.	100470		

PFCE Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 119.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.262.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013092719/15.

(130113403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.638.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour SELECT EQUITIES

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013092818/15.

(130112818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.567.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 53 du 9 janvier 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013092821/15.

(130113518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Sydney & Lyon Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.536.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092855/9.

(130112897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Wesermo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 32.527.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- ROM A.G, représentée par Paul ROM, 38, Industriestrasse, B-4700 Eupen, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013092920/15.

(130113359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Aximo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 juillet 2013 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 que:

Est élu, en qualité d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Dogan Eray SERIMOZÜ, né le 02 mars 1959 à Incesu (Turquie), demeurant Avenue Jacques Brel 41/3, B-1200 Bruxelles (Belgique).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013093039/14.

(130114429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

SGAM AI KANTARA Co.III. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.503.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2679 du 7 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGAM AI KANTARA Co.III. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013092823/15.

(130113520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Synpraxis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.381.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092856/9.

(130113309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Santé Europe Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.629.

Par résolutions signées en date du 26 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de son mandat de gérant de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, au mandat de gérant de Alexis Roux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092780/15.

(130113665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

TRE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 146.276.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 juillet 2013 que: Monsieur Roberto DE LUCA a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B.

Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été nommée administrateur de catégorie B en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Madame Elena LATORRE a repris le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013092885/15.

(130113332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Tennis Sport Int. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 41.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092860/9.

(130113433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.340.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 95.703.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013092720/15.

(130113404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

Extrait des décisions des associés prises en date du 29 avril 2013

Le siège social a été transféré de 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Teak Luxembourg S.A.

Mr. Michiel Kramer

Un mandataire

Référence de publication: 2013092858/15.

(130113106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

S- Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 109, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.171.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe STREFF

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013092778/11.

(130113061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Société d'Investissement de Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.723.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092835/10.

(130113081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

VCP Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 42.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092908/9.

(130113510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

VSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092912/9.

(130113609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Socaro Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.318,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.062.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 26 juin 2013 que Mademoiselle Caroline Monné, née le 13 mars 1982 à Toulouse (France), résidant au 12 rue Mirepoix, 31000 Toulouse (France) a été nommée, en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092788/15.

(130113727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Senior European Loan Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.678.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Senior European Loan Management

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013092785/11.

(130112880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Société d'Investissement de Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.723.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092836/10.

(130113082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Talamone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.214.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092869/9.

(130113062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

TRE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.276.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092884/9.

(130113219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 153.683.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013092770/10.
(130113802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Shua Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013092825/11.
(130113330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Socfinaf S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013092830/10.
(130113366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Socfinasia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 10.534.

Le Bilan consolidé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013092832/10.
(130113304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Travel Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 44.184.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2013, la décision suivante est prise à l'unanimité:

1. Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092882/13.
(130113083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Shin Kawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 104.832.960,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.734.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de La Société en date du 03 juillet 2013:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Andréas Mangrich en qualité de gérant de La Société avec date effective le 28 juin 2013.

2. Nomination du nouveau gérant de La Société avec date effective le 28 juin 2013 et pour une durée indéterminée: Monsieur Robert Strietzel, né le 10 Septembre 1975 à Schwerin en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 juillet 2013.

Shin Kawa S.à r.l.

Jorge Perez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2013092787/19.

(130112912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Solideal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092846/10.

(130112736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 35.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / Paul Traen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013092842/11.

(130113483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Aphorius Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.980.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social, en date du 15 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013093019/14.

(130114115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.300,00.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 23.867.

—
Extrait des résolutions l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2013.

L'assemblée a décidé d'accepté la démission de la gérante:

avec effet immédiat,

Madame STREIT Céline,

L'assemblée a décidé de nommer au poste de gérante technique:

avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

Madame NEDELJKOVIC Suzana,

née le 17 Mai 1981 à LUXEMBOURG,

Demeurant L-1220 LUXEMBOURG, 250 rue de Beggen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092838/18.

(130113245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Stratego Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 81.625.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2013092852/11.

(130112718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

T.F.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 63.979.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092857/10.

(130113271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

U R Traces-Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 172.967.

—
Beschluss der Gesellschafter de Firma UR TRACES-Europe S.ar.l.

Die Gesellschafter treten heute zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammen.

3. Beschluss

Es wird beschlossen:

Der Sitz der Firma wird formell zur 15, Avenue des Bains, L - 5610 Mondorf les Bains verlegt.

Mondorf les Bains, den 02.07.2013.

Jätschmann

Gesellschafter

Référence de publication: 2013092976/15.

(130113169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.007.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2558 du 20 octobre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013092822/15.

(130113512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

TRE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.281.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092886/9.

(130113232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Watkins Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 110.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092918/9.

(130113595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

WP Cable Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092924/9.

(130113064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

V2 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013092914/12.

(130113235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

4 Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092926/9.

(130113677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

United Consumer Media Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.194.175.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.232.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013092896/11.

(130113750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 141.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013092887/13.

(130112674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.255.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 23 mai 2013:

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.
- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.
- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.
- Le mandat de Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013092773/28.

(130112714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Äppelhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 64.527.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013092977/10.

(130114004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

United Commonwealth Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.713.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.558.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013092895/11.

(130113752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Serviphar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 91.515.

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SERVIPHAR SA", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.515, ayant son siège social au 52, Rue des Charretiers, L-9514 Wiltz et constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 835 du 1^{er} juin 2002. Les statuts de ladite société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie CRAHAY, expert-comptable, demeurant au 14, rue Wurth Paquet, L-2737 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Philippe TROQUET, né le 26 juillet 1945 à Forrières (Belgique), demeurant au c/o NUTRIPHARM, 26, avenue du Prés Aily, B-4031 Angleur, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) et sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Crahay, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2013. LAC/2013/30893. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096399/52.

(130116734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Socfinasia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2013

«Huitième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019, le mandat de Bolloré Participations S.A., Administrateur sortant. Elle sera représentée par Monsieur Cédric de Bailliencourt.»

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION

Administrateurs

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève.

P.F. Representation Limited, St George's Place, GY13ZG St Peter Port, Guernsey, représentée par le Comte Edouard de Ribes, Administrateur de sociétés, 50 rue de la Bienfaisance, F-75008 Paris.

M. Vincent Bolloré, Administrateur de sociétés, 54 avenue des Tilleuls, F-75016 Paris.

Bolloré Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic, représentée par M. Cédric de Bailliencourt, Administrateur de sociétés, 96 avenue Kléber, F-75116 Paris.

M. André Balot, Administrateur de sociétés, 193 rue Fontaine à Louche, B-7850 Enghien

M. Philippe de Traux, Administrateur de sociétés, 29 Route du Bélier, CH-1663 Moléson-Village

M. Luc Boedt, Ingénieur Agronome, 24 rue de Romont, CH-1700 Fribourg.

Réviseur d'Entreprise

Clerc, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013092834/26.

(130113349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

EXTRAIT

L'actionnaire unique a décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 30 avril 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur François Benfeghoul de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.
- de nommer en son remplacement à la fonction de gérant, Madame Dominique Jones, demeurant professionnellement au 167 Quai de la Bataille de Stalingrad F-92867 Issy les Moulineaux et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.
- de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, comme réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

PYROTEX S.à r.l.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Signatures

Référence de publication: 2013092744/21.

(130113367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Trade Credit Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 173.441.

L'an deux mil treize, le trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Trade Credit Protection S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais, notaire de résidence à Luxembourg Pétange en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 25 janvier 2013 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

qui désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec la même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de six cent vingt-cinq mille euros (625.000.- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de six cent vingt-cinq mille euros (625.000.- EUR) à un montant de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR);

2. Emission de six mille deux cent cinquante (6.250) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par société civile de droit belge Maatschap Meert, domiciliée au 24 Bert Van Hoorickstraat, B-9300 Aalst, Belgique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société;

5. Modification de la date de début et de clôture de l'exercice de manière à ce que dorénavant l'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante et modification subséquente de l'article 8 des statuts de la société;

6. Modification de la date de la l'Assemblée générale ordinaire du premier jeudi du mois de juin au premier jeudi du mois de mars à 15.45 heures et modification subséquente de l'article 9 des statuts de la société;

7. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de six cent vingt-cinq mille euros (625.000.- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de six cent vingt-cinq mille euros (625.000.- EUR) à un montant de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre six mille deux cent cinquante (6.250) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

L'actionnaire Koen GILLIJNS, renonce expressément à son droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Ensuite a comparu Monsieur Marc VAN HOEK, prénommé, agissant en qualité de mandataire du nouvel actionnaire, la société civile de droit belge Maatschap Meert, établie et ayant son siège social au 24 Bert Van Hoorickstraat, B-9300 Aalst, en vertu d'une procuration lui délivrée à Aalst, le 27 juin 2013 (le «Souscripteur»).

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire six mille deux cent cinquante (6.250) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces d'un montant total de six cent vingt-cinq mille euros (625.000.- EUR), répartis comme suit:

- La somme de six cent vingt-cinq mille euros (625.000.-EUR) est allouée au compte capital social de la société.

En conséquence le montant intégral de six cent vingt-cinq mille euros (625.000.- EUR) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les six mille deux cent cinquante (6.250) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de début et de clôture de l'exercice de manière à ce que dorénavant l'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante et modification subséquente de l'article 8 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'Assemblée générale ordinaire du premier jeudi du mois de juin au premier jeudi du mois de mars à 15.45 heures et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mars à 15.45 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Dispositions transitoires

L'année sociale ayant débuté le 7 décembre 2012 se terminera le 30 septembre 2013. L'année sociale suivante commencera le 1^{er} octobre 2013 et se terminera le 30 septembre 2014.

La première assemblée générale annuelle aura lieu le 6 mars 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille quatre cents euros (2.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, I. Colamonico, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juillet 2013. LAC/2013/31150. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096442/100.

(130116882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Trust House Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.538.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tribeca Services, LLC, a limited liability company validly existing under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 16192 Coastal Drive, Lewes Delaware 19588, United States of America, here represented by Ms. Irena COLAMONICO, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on 4 June 2013,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Trust House Services S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may act as partner, shareholder, director, manager, statutory auditor and assume similar positions in companies, partnerships, foundations and other entities with or without legal personality and may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried

out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

Tribeca Services, LLC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) ordinary shares, in registered form, with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-). The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

100485

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-)!

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Are appointed managers of the company for an indefinite period of time:

- Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, with professional address at 6B, route de Treves, L-2633 Senningerberg.

- Mr. Bas Dijkman, born on 17 November 1965 in Hilversum, the Netherlands, with professional address at 6B, route de Treves, L-2633 Senningerberg;

- Mr. Marcel Learbuch, born on 10 July 1962 in Eindhoven, the Netherlands, with professional address at 6B, route de Treves, L-2633 Senningerberg

2. The registered office of the Company is established at 6B, route de Treves, L-2633 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Tribeca Services, LLC, une société à responsabilité existante sous la législation du State of Delaware, ayant son siège social à 16192 Coastal Drive, Lewes Delaware 19588, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Irena COLAMONICO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Trust House Services S.à r.l" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces parti-

cipations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut accepter des mandats en tant que associé, actionnaire, administrateur, gérant, commissaire aux comptes ainsi que des positions similaires dans des sociétés, the des fondations et autres entités avec ou sans personnalité juridique d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12,500.-) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Tribeca Services, LLC, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12,500.-) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérant de la société pour une durée indéterminée:

- M. Roel SCHRIJEN, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

- M. Bas Dijkman, né le 17 novembre 1965 à Hilversum, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Marcel Learbuch, né le 10 juillet 1962 à Eindhoven, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

2. Le siège social de la Société est établi à 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Colamonico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 juin 2013. LAC/2013/25962. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096450/576.

(130116436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Ahlsell Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 100.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.565.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Ahlsell Investco AB, an aktiefbolag (joint stock company) governed by the laws of Sweden, registered under registration number 556680-8704 with the Bolagsverket (Swedish Companies Registration Office), having its registered office at Liljeholmsvägen 30, Stockholm, 117 61, Sweden,

Hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated 18 June 2013;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Ahlsell Finance Sàrl".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

Art. 6. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand Norwegian Krone (NOK 100,000.-), divided into one hundred thousand (100,000) ordinary shares, with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each.

Art. 7. Amendment of the share capital. The share capital may at any time be amended by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Obligations attached to the shares. Subject to any other provisions which may be set forth by these Articles in respect of specific categories of shares, each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares - Repurchase of shares. If the Company is composed of one single shareholder, the single shareholder can transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. However, the shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own shares.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not have as effect to put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not have as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager, in the case of a sole manager, or, in the case of a Board, by the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board.

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

In accordance with Article 200-1 of the 1915 Law, Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (NOK)	Number of ordinary shares	Amount paid-in (NOK)
Ahsell Investco AB	100,000.-	100,000	100,000.-
Total:	100,000.-	100,000	100,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of one hundred thousand Norwegian Krone (NOK 100,000.-), corresponding to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), pursuant to the exchange rate of EUR 1.-/NOK 8.-, as indicated on the Reuters currency converter website (www.reuters.com/finance/currencies) on 25 June 2013 at noon CET, is from this day on at the free disposal of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,400.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers.

The sole shareholder resolved to create two classes of managers: (i) Class A, and (ii) Class B.

The sole shareholder resolved to appoint the following managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 15 of the Articles:

- *In capacity as Class A manager:*

Mr. Bengt Jan-Olof Colmander, Group Controller, a Swedish citizen, born on 13 March 1954 in Malmo, Sweden, with professional address at Liljeholmsvagen 30, Stockholm, 117 61, Sweden.

- *In capacity as Class B manager:*

Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, a French citizen, born on 28 January 1965 in Lille (France), with professional address at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint the following individuals who will be empowered to execute orders in relation to the bank accounts of the Company. Any banking operation shall require the joint execution by at least (i) Mr. Daniel Boone, prenamed, and (ii) one of the two following mandates:

(i) Mr. Bengt Jan-Olof Colmander, prenamed; or

(ii) Mr. Per Nils Filip Berggren, a Swedish citizen, born on 4 October 1980 in Johannes, Stockholm, Sweden, with professional address at Liljeholmsvagen 30, Stockholm, 117 61, Sweden.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31st December 2013 (included).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ahlsell Investco AB, une société anonyme (aktiebolag) régie par le droit suédois, immatriculée sous le numéro d'immatriculation 556680-8704 auprès du Bolagsverket (Bureau d'Immatriculation Suédois des Sociétés), ayant son siège social statutaire à Liljeholmsvägen 30, Stockholm, 117 61, Suède,

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 18 juin 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Ahlsell Finance Sàrl".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à cent mille couronnes norvégiennes (NOK 100.000,-), divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Sous réserve d'autres dispositions qui pourraient faire l'objet des présents Statuts en ce qui concerne des catégories spécifiques de parts sociales, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Evénements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le gérant, en cas de gérant unique, ou, en cas d'un Conseil de gérance, par la signature seule ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le Conseil de gérance.

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, en vertu de l'Article 200-1 de la Loi de 1915, les Articles 194 à 196 ainsi que l'Article 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (NOK)	Nombre de parts sociales	Libération (NOK)
Ahlsell Investco AB	100.000,-	100.000	100.000,-
Total:	100.000,-	100.000	100.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de cent mille couronnes norvégiennes (NOK 100.000,-), correspondant à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), par application du taux de change de EUR 1,-/NOK 8,- tel que constaté sur le site Reuters currency converter (www.reuters.com/finance/currencies), est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.400,-

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, représenté par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants.

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants: (i) Classe A, et (ii) Classe B.

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 15 des Statuts:

- *En qualité de gérant de Classe A:*

Monsieur Bengt Jan-Olof Colmander, Contrôleur du Groupe, un citoyen suédois, né le 13 mars 1954 à Malmö, Suède, domicilié professionnellement à Liljeholmsvägen 30, Stockholm, 117 61, Suède.

- *En qualité de gérant de Classe B:*

Monsieur Daniel Boone, avocat à la Cour, un citoyen français, né le 28 janvier 1965 à Lille (France), domicilié professionnellement à 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes qui seront seules à pouvoir mouvoir les comptes bancaires de la Société. Tout transfert bancaire requerra la signature conjointe d'au moins (i) Monsieur Daniel Boone, précité, et (ii) de l'un des deux mandataires suivants:

(i) Monsieur Bengt Jan-Olof Colmander, précité; ou

(ii) Monsieur Per Nils Filip Berggren, un citoyen suédois, né le 4 octobre 1980 Johannes, Stockholm, Suède, domicilié professionnellement à Liljeholmsvägen 30, Stockholm, 117 61, Suède.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013 (inclus).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31173. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096575/463.

(130117086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Uncavasa Luxemburgo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 39.036.

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de UNCAVASA LUXEMBURGO S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 15, Boulevard Roosevelt, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.036, constituée selon acte notarié en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 246 en date du 9 juin 1992. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 969, en date du 11 mai 2011.

L'assemblée générale a été déclarée ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Fouzia Benyahia, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Carolyn Prestat, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Madame Feirouz Ben Harira, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

i. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Agenda

1. Approbation du transfert du siège de l'administration centrale et du changement de nationalité de la Société;
2. Approbation du transfert du siège social de la Société du 15, Boulevard Roosevelt, L-2540 Luxembourg au Via Laietana 45, 7o 2a, 08003 Barcelona, Espagne;
3. Approbation des comptes intérimaires de la Société en date du 21 juin 2013;
4. Divers

ii. Le nom des actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné; cette liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

iii. Les actionnaires ont déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation.

iv. Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des actionnaires de la Société ne peut valablement modifier la nationalité de la Société que par une décision prise à l'unanimité des actionnaires de la Société.

v. Il apparaît de la liste de présence que quatre-vingt-dix mille (90.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale, à savoir cent pourcent (100%) du capital social souscrit. L'assemblée générale est dès lors réguliè-

rement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, connus de l'ensemble des actionnaires représentés.

vi. L'assemblée générale, après avoir dûment pris connaissance des explications fournies par le président, a par la suite adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de transférer le lieu de la gestion effective et de l'administration centrale de la Société avec effet immédiat en Espagne et de déposer une demande d'immatriculation au registre des sociétés Registro Mercantil de Barcelona. Sur base des articles 2 et 159 de la Loi, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de changer la juridiction et la nationalité de la Société, du Luxembourg vers l'Espagne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 15, Boulevard Roosevelt, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au Via Laietana 45, 7o 2a, 08003 Barcelona, Espagne.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société en date du 21 juin 2013.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. BENYAHIA, C. PRESTAT, F. BEN HARIRA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2013. LAC/2013 /30881. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096482/65.

(130116111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

In the year two thousand and thirteen on the twenty fifth June.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting by the sole shareholder of UNICREDIT LUXEMBOURG S.A., a public company with limited liability (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 9989, incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Wurth, notary at the time residing in Luxembourg-Eich, on 25 February 1972, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 17 March 1972, number 35. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 30 August 2012, published in the Mémorial dated, 27 September 2012, number 2411, page 115687.

The Extraordinary General Shareholders Meeting is opened at 11 a.m. with Dr. Kathrin Kerls, Chief Executive Officer, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mr Nicola Grieco, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Sonia Still, private employee, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The sole shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholder or the proxyholder(s) of the represented shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- This attendance list shows that all the nine hundred twenty nine thousand forty three (929,043) shares of the Company representing 100% per cent of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda of which the sole shareholder has been informed beforehand.

III.- The sole shareholder represented declares to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decides to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 17 of the bylaws;
2. Amendment of article 25 of the bylaws;
3. Amendment of article 28 of the bylaws;
4. Miscellaneous.

After due and careful consideration of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

The meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 17 of the bylaws which shall henceforth read as follows:

"The Management Board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object and the duties incumbent upon it pursuant to applicable legal and regulatory provisions, with the exception of the actions reserved by Luxembourg Law or by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board. The Management Board acts as a collegial body for the management of the Company and members of the Management Board have a joint responsibility with respect to the management of the Company."

Second resolution

The meeting resolves to add an additional paragraph at the end of article 25 of the bylaws as follows:

"The Supervisory Board shall establish internal rules and regulations for its working (Geschäftsverteilungsplan) in accordance with the applicable legal and regulatory provisions."

Third resolution:

The meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 28 of the bylaws which shall henceforth read as follows:

The Supervisory Board shall be in charge of the permanent supervision and control of the Company's management by the Management Board and of such other tasks incumbent upon it pursuant to applicable legal and regulatory provisions. It may in no case interfere with such management.

Costs and Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Power of attorney

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the German translation:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor dem Notar Maître Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine ausserordentliche Generalversammlung abgehalten durch den alleinigen Gesellschafter der UNICREDIT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) unter Nummer B 9 989, gegründet am 25. Februar 1972 gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Maître Roger Wurth, seinerzeit Notar in Luxemburg-Eich, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") mit Datum vom 17. März 1972, Nummer 35. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert am 11. März 2013 gemäß einer notariellen Urkunde

des Notars Maître Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, veröffentlicht im Mémorial mit Datum vom 27. September 2012, Nummer 2411, Seite 115687.

Die ausserordentliche Generalversammlung wird um elf Uhr eröffnet mit Dr. Kathrin Kerls, Chief Executive Officer, mit Geschäftsadresse in Luxemburg als Vorsitzende.

Die Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Nicola Grieco, Privatbeamter, mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzählerin Frau Sonia Still, Privatbeamtin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Nach diesen Ernennungen erklärt die Vorsitzende, und bittet den Notar, festzustellen, dass:

I.- Der alleinige Gesellschafter sowie deren bevollmächtigte Vertreter, unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die Vollmachten des vertretenen Gesellschafters, werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

II.- Diese Anwesenheitsliste zeigt, dass alle neunhundertneunundzwanzigtausendunddreiundvierzig (929.043) Aktien der Gesellschaft, die 100% des Aktienkapitals der Gesellschaft darstellen, bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung wirksam über alle Angelegenheiten der Tagesordnung entscheiden kann, über die der alleinige Gesellschafter im Voraus informiert wurde.

III.- Der vertretene, alleinige Gesellschafter erklärt, ordnungsgemäß über die Abhaltung dieser Versammlung und über deren Tagesordnung informiert worden zu sein, und beschließt, auf die Einhaltung des Verfahrens zur Einberufungsbekanntmachung hinsichtlich dieser Versammlung zu verzichten.

IV. - Die Tagesordnung dieser Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Abänderung von Artikel 17 der Satzung.
2. Abänderung von Artikel 25 der Satzung.
3. Abänderung von Artikel 28 der Satzung.
4. Verschiedenes.

Nach reiflicher und sorgfältiger Berücksichtigung der Tagesordnung, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 17, Paragraph 1 der Satzung abzuändern, der nunmehr wie folgt lautet:

„Der Vorstand ist mit den weitestgehenden Befugnissen ausgestattet, um jegliche Handlungen der Gesellschaft auszuführen, die zur Erreichung des Gesellschaftszwecks sowie zur Erfüllung der ihm obliegenden Pflichten gemäss die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen und die regulatorischen Vorschriften erforderlich oder dienlich sind, mit Ausnahme der Handlungen, die durch das Luxemburgische Recht oder durch diese Satzung der Hauptversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind. Der Vorstand handelt als Kollegialorgan für die Verwaltung der Gesellschaft und die Vorstandsmitglieder tragen gemeinsame Verantwortung für die Verwaltung der Gesellschaft.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt einen Paragraph am Ende von Artikel 25 der Satzung beizufügen wie folgt:

„Dem Aufsichtsrat obliegt das Aufstellen von internen Regeln und Bestimmungen für seine Tätigkeit (Geschäftsverteilungsplan) in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen und den regulatorischen Vorschriften.“

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 28, Paragraph 1 der Satzung abzuändern, der nunmehr wie folgt lautet:

„Dem Aufsichtsrat obliegt die ständige Überwachung und Kontrolle der Verwaltung der Gesellschaft durch den Vorstand und solch anderer ihm obliegender Aufgaben gemäss den anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen und die regulatorischen Vorschriften. Unter keinen Umständen darf er in diese Verwaltung eingreifen.“

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder Abgaben und Ähnliches, die aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf etwa eintausendeinhundert Euros (1.100.-)geschätzt.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand das Wort ergreifen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass diese notarielle Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von, wie von denselben erschienenen Personen gewünscht, einer deutschen Fassung, und dass bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem eingangs erwähnten Datum angefertigt wurde.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar mit ihrem Nachnamen, Vornamen, Personenstand and Wohnsitz bekannt sind, haben diese erschienenen Personen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Nicola Grieco, Sonia Still, Kathrin Kerls, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013. LAC / 2013 / 30604. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Juli 2013.

Référence de publication: 2013096481/141.

(130116288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ARESIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.210.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;
 - Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

ARESIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2013093020/20.

(130114290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Xylem Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 173.736.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eight day of June,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"XYLEM HOLDINGS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77533, having a share capital of EUR 150.000.- and having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Xylem Holdings),

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated June 26, 2013, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of XYLEM FINANCING S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 173736, with a share capital of EUR 12,500.- (the Company),

The Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that: The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all five hundred (500) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five

Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of article 3 paragraph 1 of the articles of association.
2. Transfer of the registered office to 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

III The Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association so as to read as follows:
"The Company has its registered office in the municipality of Niederanven."

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 750.-EUR.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

„XYLEM HOLDINGS S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach und eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 77533, (Xylem Holdings);

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 26. Juni, 2013, welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmächtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter der XYLEM FINANCING S.à r.l., (die Gesellschaft), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500,-, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 173736, mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach (die Gesellschaft),

Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

Der Alleinige Gesellschafter hält alle 500 (fünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) darstellen,

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Abänderung des 3, Abs. 1 der Satzung.
2. Verlegung des Gesellschaftssizes nach 11, Breedewues 1259 Senningerberg.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 3, Abs 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven. "

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg zu verlegen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 750.-EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D.KOLBACH, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30792. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096514/88.

(130116770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Nadarik S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.523.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2013.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2013.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de «NADARIK S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des

actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent mille euros (€ 700.000.-), représenté par deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000.-).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondeur de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la, loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mars à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 septembre 2014 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Les deux mille cent (2.100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée,	
mille cinquante actions	1.050
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée,	
mille cinquante actions	1.050
TOTAL: DEUX MILLE CENT ACTIONS	2.100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de sept cent mille euros (€ 700.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille deux cents euros (€ 2.200.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - a) la société à responsabilité limitée «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.
 - b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.
 - c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse Mouton, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

- 2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

- 3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2018.

- 4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013096559/267.

(130116524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Risa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 178.525.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Armelim DOS SANTOS FERREIRA, directeur commercial, né à Luxembourg le 25 avril 1972, demeurant à L-4435 Soleuvre, 45, rue de la Croix.

2.- Madame Cristina FERREIRA DOS SANTOS RIBEIRO, agent d'assurances, née à Oia/Oliveira do Bairro (Portugal) le 21 janvier 1970, demeurant à L-4435 Soleuvre, 45, rue de la Croix.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "RISA s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'échange, la négociation, la location et la vente de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Armelim DOS SANTOS FERREIRA, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Cristina FERREIRA DOS SANTOS RIBEIRO, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Armelim DOS SANTOS FERREIRA et Madame Cristina FERREIRA DOS SANTOS RIBEIRO, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4081 Esch-sur-Alzette, 20, rue Dicks.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOS SANTOS FERREIRA, FERREIRA DOS SANTOS RIBEIRO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013096563/131.

(130116530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Monier Bond Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.222.

Par résolutions signées en date du 4 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 4 juillet 2013, de la démission de son mandat de gérant de Ulrich Binninger, avec adresse au 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen;
- acceptation, avec effet au 30 avril 2013, de la démission de son mandat de gérant de Yves Cheret, avec adresse au 35, rue Tresch, L-8373Hobscheid;
- nomination, avec effet au 4 juillet 2013, de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093475/17.

(130114123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.